A large, thick, grey outline map of the country of Cameroon is centered on the page, extending from the top right towards the bottom right.

Note sur le contexte historique et gestion de la filière cotonnière au Cameroun

**Denis Pompidou
Folefack,
Jonathan Kaminski
et Jean Enam**

Background Paper

Déc. 2011

11

Copyright: Les auteurs

Publié: Déc. 2011

Edité au nom du programme « Afrique: pouvoir et politique » par le Centre pour les Etudes Africaines (CAS) de l'Université de Floride en collaboration avec le Centre Régional de Recherche et d'Innovation de l'Extrême Nord et l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement au Cameroun, l'Université hébraïque de Jérusalem, Israël, ainsi que l'Overseas Development Institute à Londres.

Cet essai est un des produits du groupe de recherche sur les « Réformes du secteur du coton » du programme APP (www.institutions-africa.org) qui comprend des études de recherche dans quatre pays africains: Bénin, Burkina Faso, Cameroun et Mali.

Afrique: pouvoir et politique est un programme de recherche dirigé par un consortium d'organisations. Le programme est financé par le Ministère britannique du développement international (DFID) et par Irish Aid pour le bénéfice des pays en voie de développement. Les opinions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de DFID, Irish Aid ou des institutions partenaires.

Note sur le contexte historique et gestion de la filière cotonnière au Cameroun*

Denis Pompidou FOLEFACK¹, Jonathan KAMINSKI² et Jean ENAM³

¹Centre Régional de Recherche et d'Innovation de l'Extrême Nord. Maroua, Cameroun, Email: dfolefack@yahoo.fr

² Hebrew University of Jerusalem, Israel

³Institut de Recherche Agricole pour le Développement, Garoua, Cameroun

Décembre 2011

* Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre du projet « Afrique, Pouvoir, et Politique » (APPP), financé par un consortium de donateurs constitué du DfID et de la coopération irlandaise. Nous remercions les acteurs locaux de la filière cotonnière au Cameroun pour leur coopération dans la collecte d'information, ainsi que leur aide. Nous sommes reconnaissants en particulier envers M. Clavier, directeur adjoint de la SODECOTON, les responsables de l'organisation de producteurs, M. Laoumaye Merhoye du Ministère de l'Agriculture, l'ensemble des producteurs et autorités villageoises ainsi que les agents techniques rencontrés sur le terrain. M. Biba et Bourou sont remerciés pour leur assistance dans la collecte de données, M Bello, chauffeur de l'IRAD pour sa disponibilité pendant le parcours des villages du Nord. Nous remercions Renata Serra pour ses commentaires et remarques qui ont permis d'améliorer considérablement la qualité de cet article.

En Afrique francophone, le coton est une culture de rente majeure, source parfois incontournable de recettes d'exportations et de recettes publiques de certains pays, ainsi que de revenus monétaires des producteurs. Par ailleurs, l'Afrique de l'Ouest et du Centre dispose indéniablement d'un avantage comparatif dans la production cotonnière et même d'un avantage absolu. D'une part, son climat et ses sols permettent de bons rendements, ce qui est très honorable s'agissant de culture pluviale réalisée sur des petites exploitations agricoles familiales, d'autre part la récolte manuelle qui y est pratiquée fournit un coton de meilleure qualité (Fok, 2007 ; Tschirley *et al*, 2009 ; Fok, 2010), qualité qui a été établie sur le marché mondial par les grandes firmes commerciales et la recherche française depuis la période coloniale.

Diverses analyses ont souligné la bonne performance des filières cotonnières en Afrique francophone présentées comme de véritables "success stories" (Gabra-Madhin et Hagglblade, 2003) en raison du processus induit de développement rural en termes d'alphabétisation fonctionnelle des paysans, de professionnalisation du monde rural (Bingen 1996 et 1998), et d'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la fourniture effective de services de nature publique dont le développement rural a besoin (Fok, 2007 ; Fok, 2010). Le succès du coton africain tenait aussi à la garantie de ses débouchés et à au mécanisme de détermination de son prix d'achat fixé, contrairement aux prix de tous les autres produits agricoles, trop souvent objets de spéculations au cours des saisons agricoles. Les arrangements contractuels avec les producteurs ont eu un rôle majeur dans l'explication de ce succès à travers la vulgarisation à grande échelle des résultats obtenus par les services de la recherche agronomique, la fourniture des intrants, pour les vivriers comme pour le coton, mais aussi et surtout le crédit, sans lequel rares sont les paysans qui auraient pu cultiver le moindre lopin autrement que selon les méthodes traditionnelles. Pour les petits agriculteurs dont la capacité d'épargne est quasiment nulle, c'était là un point essentiel - comme d'ailleurs la nécessité que soient remboursés lesdits crédits (Levrat, 2009).

Au Cameroun, la production cotonnière revêt une importance mineure, car ce n'est pas une pourvoyeuse de recettes publiques et de rentes primordiales, surtout dans un pays où l'industrie textile est pratiquement inexistante. Son intérêt ne se situe donc pas au niveau de l'économie nationale (qui dépend beaucoup plus du secteur minier, du bois, et du café), mais au niveau régional, où il a réellement joué le rôle de "locomotive" du développement des régions Nord et Extrême Nord (Asfon et Gaudart, 1997). Il constitue la principale ressource monétaire des paysans, qu'il a fait rentrer dans les circuits économiques nationaux. Il a servi de base à la modernisation de l'agriculture villageoise et, ce que l'on oublie souvent, a favorisé l'évolution des cultures céréalières, ce qui a conduit la zone cotonnière à la sécurité alimentaire. Couplé à des projets de développement ruraux, dont il représentait le fondement économique, il a contribué au désenclavement et à l'équipement (traction animale) de régions entières. En aval, il a permis la création d'un outil industriel qui a offert des emplois dans de multiples domaines, dans des zones notamment rurales qui en étaient complètement dépourvues. Et pour ce qui est des productions, si la majeure partie de la fibre est exportée, générant des rentrées de devises non négligeables, l'huile de table constitue un élément important du panier des ménagères, et les aliments pour le bétail (tourteaux) sont devenus indispensables aux éleveurs (Kossouma et Havard, 2006 ; SODECOTON, 2007 ; Levrat, 2009).

Depuis son introduction en 1950 au Nord Cameroun par la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT), la culture du coton a connu une progression

remarquable jusqu'en 2004, où sa production a atteint 300 000 tonnes. Le succès historique du coton au Cameroun se base sur des liens d'engagements mutuels (contrats) entre des sociétés cotonnières et les producteurs qui ont été respectés par les différents acteurs. Cette forme de coordination a permis de répondre aux défaillances des marchés (Goldsmith, 1985 ; Hugon, 2007). Signalons au passage que le succès de la filière coton camerounaise est aussi dû à la pérennité de sa gestion (vision à long-terme) et de son cadre d'intervention. Le Gouvernement camerounais ne s'est pas engagé dans des expériences de restructuration auxquelles la plupart de ses consœurs africaines ont été soumises sous l'égide des bailleurs de fonds, et a laissé les producteurs de coton et la SODECOTON définir eux-mêmes et mettre en œuvre de nouvelles relations et un nouveau partenariat (Levrat, 2009).

Dès le début de son introduction, les filières cotonnières étaient intégrées, conçues dans la logique du système colonial et post colonial où l'Etat jouait un rôle majeur. Leur organisation a été mise en place dans sept pays d'Afrique de l'Ouest par la CFDT et au Cameroun et au Tchad par la société belge Cotonfranc à partir des indépendances. Les mécanismes de stabilisation jouaient un rôle central (cf. caisses de péréquation).

L'analyse historique de la filière cotonnière camerounaise fait ressortir des principales étapes de l'implantation du coton définies par les acteurs. Les acteurs mettent en avant les facteurs sociaux, l'accompagnement par les sociétés cotonnières et le prix du coton, tandis que la recherche met l'accent sur la progression des surfaces, l'amélioration des techniques culturales, le rôle de la performance institutionnelle des arrangements internes de la filière, et les prix. A l'époque précoloniale, la culture du coton était spécifique aux tisserands pour la fabrication artisanale de tissus utilisés dans la confection des vêtements et comme monnaie d'échange, une constante que l'on retrouve dans toute l'Afrique Francophone cotonnière et plus globalement en Afrique Sub-Saharienne.

Le coton, culture coloniale obligatoire (1920-1950) : essor à partir des années 40

Dès le début des années 20, le Cameroun est occupé par les mandats français et britanniques après sa confiscation à l'Allemagne au sortir de la première guerre mondiale. La culture cotonnière traditionnelle y est encouragée par les autorités françaises, mais la mise en place des corvées coloniales n'est pas très répandue et ne rencontre pas l'adhésion de la chefferie locale qui s'oppose à une extorsion de biens locaux pour le paiement des impôts coloniaux. Ce n'est qu'à partir des années 40 (et la mise sous tutelle de l'Etat Camerounais) que la culture cotonnière va véritablement prendre son essor au nord Cameroun, sous l'impulsion des autorités coloniales encourageant à la diversification agricole et la mise en place des champs obligatoires, sur lesquels la récolte est prélevée au bénéfice des colons qui reversent certaines commissions aux autorités traditionnelles. La réussite de cette politique coloniale se démarque de l'échec des autres politiques cotonnières en Afrique de l'Ouest et de la culture forcée (boycott des champs obligatoires au Mali, Burkina Faso, et Côte d'Ivoire). Cette spécificité Nord-Camerounaise s'explique en partie par la mainmise des chefs traditionnels sur la société locale, ayant servi de points de relais aux intérêts coloniaux. Pratiquement toute la production cotonnière passait par les chefs traditionnels qui la livraient à la société cotonnière. Les paysans ne recevaient pas d'argent en espèces. De plus, ils souffraient des brimades des agents de la société cotonnière qui avaient l'appui des autorités traditionnelles ; ceux qui prenaient du retard à chaque étape de la production cotonnière étaient fouettés ; les récalcitrants payaient aux autorités traditionnelles des amendes en nature (chèvres, moutons, etc.).

Le coton d'avant et d'après indépendance, une coercition toujours importante (1950-1974)

La culture du coton resta toujours imposée de force entre 1950 et 1974, moins durement toutefois qu'entre 1920 et 1950. Elle était contrôlée par les anciens colonisateurs, avec l'aide des moniteurs noirs appelés akaou, en liaison avec les autorités traditionnelles. Les infrastructures (usines d'égrenage et huileries) de la Compagnie française des textiles (CFDT) furent installées à Kaélé et à Maroua entre 1950 et 1960, et la CFDT remplace la société Cotonfranc dans la gestion de la filière. Le coton graine était regroupé dans des marchés où la société cotonnière l'achetait. La culture du coton était manuelle, sans apport d'engrais ni traitements antiparasitaires, d'où les faibles rendements constatés (400 à 600 kg/ha en moyenne).

L'encadrement des producteurs sera par la suite organisé selon un schéma pyramidal. La zone cotonnière a été ainsi divisée en secteurs regroupés en régions, subdivisée ensuite en zones au fur et à mesure de leur multiplication. Le suivi des planteurs était réalisé par les chefs de secteur, assistés d'abord par des moniteurs, puis par des chefs de zone, qui assuraient l'encadrement technique pendant la campagne de culture et l'achat du coton-graine en saison sèche, tout le personnel d'encadrement aux services de l'Etat. Les chefs de secteur coordonnaient également les différents services de la société : transports, usines d'égrenage et direction. Ces activités étaient conduites au début par les expatriés progressivement remplacés par des nationaux, formés au départ sur le terrain et ensuite techniciens ou ingénieurs agricoles issus des écoles nationales. L'encadrement était très rigoureux au début compte tenu des exigences techniques de la culture réclamant davantage de soins que les cultures vivrières (préparation du terrain, date et alignement des semis, sarclages, tri du coton lors de la cueillette) et de la nécessité de la CFDT tenant à satisfaire les exigences de la culture intensive et la nécessité de rentabiliser les intrants (Levrat, 2009).

La société cotonnière introduisit des innovations vers la fin des années 1950. La première innovation fut la culture attelée. A la fin des années 1960, les engrais chimiques et les traitements insecticides firent leur apparition sur le marché mondial, mais les paysans mirent un certain temps à adopter puis à maîtriser les techniques plus avancées requises. Dans le même temps, les paysans s'intéressèrent à la culture du coton à cause des revenus importants dégagés et des services liés (accès aux intrants et aux équipements agricoles). Ainsi, ils augmentèrent les surfaces consacrées au coton et investirent une partie de leurs revenus dans l'achat de bétail et de matériel agricole. Cependant, au début des années 1970, la baisse des prix du coton et la sécheresse de 1973 correspondirent à la première crise cotonnière.

En quelques années, les surfaces ensemencées baissent de près de 60 % ; la production se trouve divisée par trois par rapport à celle de la campagne exceptionnelle de 1969-70, par deux par rapport à la moyenne des années 1965 à 1968. Un tel recul a pour cause essentielle la sécheresse qui sévit à des degrés divers pendant cette période. Les rendements moyens tombent alors presque partout au-dessous de 500 kg/hectare et même à moins de 300 dans le Mayo-Danay.

Le coton, culture incontournable (1974-1994)

La sécheresse de 1973 donna un coup de frein à la progression des surfaces cotonnières, ce qui ne facilita pas le travail de la SODECOTON, créée en 1974. Le monopole cotonnier de la CFDT est

donc transféré à l'Etat Camerounais pour former la Société SODECOTON, marquant l'africanisation de la structure de production. La CFDT garde des capitaux et une expertise technique dans la filière nationale. L'État y est l'actionnaire majoritaire, mais la CFDT participe au capital et au fonctionnement de l'entreprise grâce à des conventions d'assistance technique. L'encadrement est restructuré et renforcé ; dans le même temps, l'intensification des techniques modifie progressivement tout le système.

Ainsi, et malgré ce contexte difficile, la société cotonnière amena de nombreux changements positifs : apparition des opérations d'aménagement rural (infrastructures routières, digues, radiers, etc.), développement des cultures vivrières (riz pluvial, maïs, arachide), encadrement de l'élevage, construction des infrastructures sociales (écoles, puits, magasins, etc.), efforts de désenclavement (création et entretien de routes et de pistes) et enfin la formation des groupements et d'associations villageoises.

Entre 1974 et 1983-1984, les superficies stagnèrent, mais les paysans intensifièrent la culture du coton avec l'apport systématique d'engrais chimiques et de traitements insecticides, le recours aux semences sélectionnées et la culture en blocs afin de renforcer l'efficacité des traitements. Il en résulta pratiquement un doublement des rendements à la fin des années 1970. Le prix du coton étant favorable, les revenus des paysans augmentèrent. Ces derniers purent capitaliser dans le bétail, améliorer leur habitat et s'équiper en traction animale.

Cette modernisation de l'agriculture cotonnière prend racine dans l'établissement de relations contractuelles plus abouties entre la société parapublique SODECOTON avec les premiers groupements de producteurs, la recherche scientifique, et l'encadrement technique. A partir des années 1987 et 1988, les groupements villageois devinrent des associations villageoises de producteurs qui contribuèrent à l'alphabétisation de la population. En 1990 la SODECOTON reste encore assez représentative, presque toutes les activités et fonctions attendant à la production cotonnière lui reviennent : la gestion des intrants et équipements agricoles, le transport et la commercialisation du coton graine. En 1992-1993, la SODECOTON dénombrait un peu moins de 1000 associations villageoises.

Entre 1983-1984 et 1993, malgré des conditions moins favorables de production (chute du prix du coton), les superficies et la production augmentèrent sensiblement et les paysans continuèrent à s'équiper ; en 1993, ils possédaient 76 000 animaux de trait, dont 11 000 ânes (pour environ 150 000 coton-culteurs).

Au Cameroun comme dans les autres pays producteurs cotonniers de l'Afrique de l'Ouest de la zone franc (UEMOA), le gouvernement a affirmé sa volonté de la structuration du monde rural et la responsabilisation accrue des agriculteurs. Cette volonté politique a été à l'origine de l'émergence des organisations rurales de natures diverses : associations, coopératives, Groupements d'Initiatives Communes (GIC), Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Les dispositions législatives, et notamment la loi de 1992, feront l'objet de diverses mesures d'accompagnement auxquelles plusieurs bailleurs de fonds, dont la Coopération française, apporteront leur soutien. Le développement de ces relations contractuelles est d'ailleurs à l'origine de la structuration du paysannat. Les organisations de producteurs ont été créées dans les années 80 à l'initiative de la SODECOTON pour prendre en charge la collecte primaire du coton graine. Ainsi, l'organisation de la production du coton graine s'appuie depuis quelques années sur le système relationnel entre acteurs. Avec le temps, les relations se sont

progressivement formalisées, et font l'objet depuis quelques années de contrats implicites et explicites, basés sur la confiance entre les acteurs. Dans ces relations, plusieurs acteurs sont ainsi impliqués, à savoir : la société cotonnière, les groupements des producteurs et les producteurs.

Emergence d'un débat pour une réforme de la filière face aux inquiétudes paysannes (1994-2004)

Bien que la dévaluation du FCFA en 1994 ait favorisé le doublement de la production, des surfaces et du nombre de planteurs ces dix dernières années, les paysans sont mécontents et inquiets aujourd'hui. Ils se sentent progressivement abandonnés par la SODECOTON à cause des retards de collecte et de paiement enregistrés ces dernières années, mais aussi à cause de la création des cercles de caution solidaire et du renforcement du rôle des associations villageoises de producteurs.

Les cercles de caution solidaire sont des groupes de planteurs qui s'associent pour garantir le remboursement de leurs dettes envers la SODECOTON et l'OPCC-GIE (Organisation des Producteurs de Coton Camerounais – Groupement d'Intérêt Economique). Si un paysan n'arrive pas à rembourser, les autres paysans du cercle le font à sa place. Pour les paysans, l'adhésion forcée à un cercle de caution n'a d'avantage que pour la SODECOTON, qui assure ainsi le recouvrement de ses créances. En effet, les paysans se font peu confiance, puisque certains chefs de cercle vendent les intrants et, à la vente de coton, imputent leurs dettes aux autres membres du cercle avec la complicité du chef de l'équipe d'achat et du chef du village. Dans d'autres cas, ce sont les membres qui vendent les intrants ou les détournent vers d'autres cultures (maïs et oignon).

Dès 1992, les associations villageoises devinrent des groupements d'initiative commune (GIC). Les statuts autrefois rédigés par la SODECOTON dans les associations villageoises furent laissés à l'initiative des membres des GIC. Mais les paysans pensent qu'il y n'a pas eu de grand changement, car la SODECOTON continue d'influencer leurs activités. Ils ajoutent aussi l'influence des autorités traditionnelles qui interviennent dans la gestion des GIC et dans les élections des délégués. Des divergences existent également au sein des groupements pour le choix des activités et l'utilisation des fonds des groupements.

Malgré ces dysfonctionnements, sans en mentionner de nombreux autres, la majorité des paysans pensent que la culture du coton et les GIC sont nécessaires. En effet, cultiver du coton leur permet d'avoir des intrants, d'accéder à l'équipement et de dégager des revenus monétaires intéressants. De plus, les GIC leur permettent de réaliser des œuvres sociales pour le village (construction des écoles, dispensaires, fontaines, etc.). Cependant, certains pensent que la culture du coton n'apporte pas toujours les garanties d'autrefois : « nous évoluons comme la danse des Matakam, c'est-à-dire à reculons » (cité dans Folefack, 2010). D'autres pensent que la culture du coton est devenue une activité dont les revenus sont devenus très aléatoires et difficilement prévisibles, comme en témoigne ce chef de GIC (entretien en mars 2009 avec D. Folefack), en y faisant le rapprochement avec les paris sur les courses hippiques : « Il y a toujours un non-partant : si ce n'est pas les intrants, ce sont les champs ou la main-d'œuvre, ou les pluies (sécheresse, inondations, etc.), ou encore les impayés au niveau du cercle de caution solidaire et on finit par perdre la combinaison ».

Sous la pression des institutions internationales, le principe de la privatisation de la SODECOTON a été accepté par l'Etat camerounais en 1994, mais ce processus, plus qu'ailleurs, est très lent et reste d'actualité jusqu'à nos jours. En outre, la privatisation de la SODECOTON est un sujet d'inquiétude pour les populations du Grand Nord (Asfom et Gaudard, 1997 ; Le Paysan Nouveau, 2007). C'est ce qui explique sans doute la rapidité avec laquelle a émergé un collège des représentants, le Conseil des Producteurs de Coton du Cameroun (CPCC), réunissant des délégués des diverses régions cotonnières. Un partenariat s'est développé entre la direction générale de la SODECOTON et le CPCC qui s'est traduit notamment par une décision du CPCC de retenir une partie des ristournes pour constituer un fond d'investissement paysan en prévision de la privatisation éventuelle de la société. L'objet du collège des délégués est d'acquiescer 20% du capital de la société. Pour ce faire, l'Agence Française pour Développement (AFD) semble disposée à accorder un prêt au CPCC pour compléter rapidement ses ressources propres.

En 1999, au cours de la deuxième phase du projet Développement du Paysannat et Gestion des Terroirs (DPGT), un projet financé par l'Agence Française de Développement et la Coopération Française, un accent a été mis sur la structuration des organisations des producteurs cotonnières, avec une réflexion qui a conduit à la mise sur pieds d'une faitière de représentation, l'Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun (OPCC) en juillet 2000, avec un statut de Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Ainsi, dans le cadre du volet « professionnalisation » du projet DPGT, des actions ont été mises en œuvre pour transférer diverses tâches et responsabilités aux producteurs dans les domaines de la culture et de la commercialisation du coton. La première phase de ce volet a été l'organisation horizontale des producteurs en groupements. La seconde phase a été l'organisation verticale des producteurs avec la création de l'OPCC-GIE.

Des représentants de groupements sont élus au niveau de bureaux de secteur puis de bureaux de région, formant l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'OPCC-GIE. Une équipe technique d'environ 100 personnes mène les activités de l'OPCC-GIE à partir d'un financement consenti par les producteurs eux-mêmes, par l'application d'une petite commission aux intrants que l'OPCC achète pour les rétrocéder aux groupements de producteurs. L'OPCC-GIE assure la représentation des producteurs et la défense de leurs intérêts au niveau local, au niveau national et au niveau international. Les activités de l'OPCC-GIE ne se limitent pas au coton. Elle a en particulier initié un projet de stockage de céréales dans les villages, en contrepartie d'un crédit qu'elle alloue aux producteurs, leur évitant ainsi de brader leur production à bas prix et d'hypothéquer leur sécurité alimentaire. Le fonctionnement de l'OPCC-GIE a sonné le démarrage d'un processus plus explicite de contractualisation.

En mai 2003, le Ministère des Finances a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la présélection d'un bureau d'études associé à une banque d'affaires qui seraient chargés de définir une stratégie de privatisation à partir de plusieurs scénarios, de préciser les modalités d'ouverture du secteur à la concurrence, et de proposer les étapes et mécanismes de leur mise en œuvre. L'orientation de ces travaux ne paraît pas faire l'unanimité des autorités camerounaises et des partenaires (Levrat, 2009). Selon les gestionnaires de la SODECOTON, les actionnaires ne sont pas favorables à une privatisation, cela n'aurait rien réglé ailleurs dans les autres pays, les modèles hybrides comme celui du Burkina Faso ne présentant pas de performance supérieure à la filière Camerounaise.

Cependant, malgré la volonté politique de privatisation et de libéralisation de la filière, des enquêtes récentes faites par les auteurs dans le cadre du projet APPP auprès des responsables de la SODECOTON relèvent des divergences de point de vue sur cette question. Ainsi, certains responsables pensent que vu le rôle moteur joué par la filière cotonnière sur le développement socioéconomique du Nord Cameroun, la privatisation de la SODECOTON sera un facteur déstabilisateur de toute la zone et les conséquences pourront mettre en péril la paix et la stabilité que jouit cette partie du pays en particulier et le Nord Cameroun en général (accroissement de la pauvreté, émergence du grand banditisme de type 'les coupeurs de routes', et accroissement de l'insécurité alimentaire). D'autres pensent la décision de privatisation de la SODECOTON a été déjà prise et que les manœuvres sont en cours. Enfin, Geocoton et l'Agence Française de Développement (AFD) favorisent l'adoption d'un schéma de privatisation qui maintiendra la filière cotonnière intégrée dans les zones de production par plusieurs opérateurs (deux) dans les zones cotonnières sur la base d'un modèle de contractualisation interprofessionnel entre les acteurs de la filière (monopole local).

Quant à l'Etat, il ne serait pas favorable à l'entrée des producteurs en tant qu'actionnaires de la filière. Bien qu'il n'y ait pas d'ingérence politique visible de l'Etat sur le fonctionnement de la SODECOTON, l'Etat souhaite une participation mineure du secteur privé afin d'injecter du capital dans la filière. L'entrée d'une société privée (la SMIC, fonds d'investissement d'actionnaires régionaux et nationaux, pour la plupart de grands notables de la région) à hauteur de 11% du capital s'est faite de façon controversée, étant donné l'absence d'appel d'offre et la sous-estimation de la valeur du capital de la Sodecoton. Cela revenait en réalité à céder la Sodecoton au groupe de notables du grand Nord qui domine déjà la vie socio-politique de la région. Le tribunal de Douala a débouté l'Etat camerounais de sa demande d'annulation de l'acte notarié portant cession des 11% dans le capital de la SODECOTON, au profit de la SMIC. Il ne s'agit là que du premier verdict (les autres procès n'ayant pas encore eu lieu) des trois procès intentés à la justice, contre certaines sociétés par la SMIC, au sujet de la privatisation de la SODECOTON. Pour la Banque Mondiale, cette décision de la justice camerounaise va dans le bon sens.

Le blocage politique peut s'expliquer par le fait que l'Etat poursuit une politique de « paix sociale » dans un pays caractérisé par des équilibres ethno-géographiques complexes, et ne souhaite pas perturber les équilibres socio-économiques du grand Nord. Ceci doit permettre l'assise politique de l'administration du Président de la République au niveau central, tout en conservant ses alliances stratégiques avec les groupes influents traditionnels du Nord. L'administration a ainsi renforcé son pouvoir politique en freinant les réformes constitutionnelles de libéralisation politique (pluralisme) tout en pratiquant l'intégration sociale et régionale (sur un mode de justice sociale), en attribuant des positions stratégiques clés aux différents groupes sociaux et religieux dans les principales institutions politiques et entreprises publiques.

Du à son fonctionnement et à l'équilibre socio-économique qu'apporte la SODECOTON dans la région, il n'est pas souhaitable de déstabiliser son actionnariat ni ses relations avec les producteurs, d'un point de vue politique. La SODECOTON est une société agro-industrielle qui joue le rôle selon son Directeur Général Adjoint Henri Clavier (Interview à Garoua le 1^{er} mai 2010 avec J. Kaminski) « de grosse coopérative et dont la vocation première n'est pas celle des bénéficiaires mais d'assumer une activité à haut risques économiques et productifs au service des producteurs ». La vocation de service public développement régional n'est plus compatible avec la recherche de profits immédiats d'une société privée selon les responsables publics et les

gestionnaires, d'où le désintérêt de l'Etat dans le processus de privatisation (qui a réussi à convaincre la Banque Mondiale sur la base des résultats financiers de la SDCC). Elle peut remplir son rôle dans le développement régional, ce qui est un facteur de stabilité politique pour l'administration au pouvoir, en assurant une distribution de rentes cotonnières à la faveur des élites locales et en participant au développement local, tout en s'appuyant sur la hiérarchie sociale traditionnelle locale.

A la différence de ses voisins d'Afrique de l'Ouest, l'évolution des relations contractuelles de la filière cotonnière a été beaucoup moins conflictuelle, avec un paysannat beaucoup moins contestataire dans la région du Nord Cameroun. C'est néanmoins avec le développement des relations contractuelles que le coton a pris de l'ampleur au Nord Cameroun, comme dans les autres pays francophones à la fin de l'époque coloniale (avec l'instauration des premiers groupements), mais on y observe une moindre politisation du paysannat cotonnier (peu de résistance à la culture forcée de l'époque coloniale). Ceci est dû entre autres à la mainmise des chefs traditionnels sur les pouvoirs locaux (également impliqués dans la politique nationale), le système d'attribution des terres, et le conservatisme social d'un modèle hiérarchique quasi-féodal dominé par les élites islamo-peuhls dans les institutions locales et à la SODECOTON, impliquant une forme de coercition et d'ingérence¹ du pouvoir local sur le paysannat majoritairement chrétien ou païen, et composé de groupes ethniques variés (les Kirdi).

Cette configuration locale du pouvoir implique des aspects positifs pour ce qui a trait au capital social (notamment la résolution des conflits) mais aussi négatifs à cause de l'impact de la coercition sur le manque de mobilité sociale et de l'ingérence sur la gestion effective des GIC et dans la gestion politique de l'ethnicité par le premier président du Cameroun Ahidjo, natif de la région Nord cotonnière. Avec l'avènement du régime Biya en 1982 et l'ouverture au multipartisme en 1992, le parti au pouvoir a favorisé l'émancipation des populations Kirdis en leur octroyant des rentes politiques, ce qui a mené à une bipolarisation de la vie politique locale (Peuhls vs. Kirdis) (Mouiche, 2000) et un affaiblissement de l'ancien parti peuhl UNDP.

Cela a eu des conséquences au niveau de la filière cotonnière, avec l'initiative de la SODECOTON de coopérer avec une faîtière cotonnière plus représentative des intérêts du paysannat cotonnier, tout en respectant et en y incluant la chefferie traditionnelle, et en limitant le poids décisionnel des producteurs kirdis dans la filière, afin de ne pas remettre en cause la suprématie peuhle traditionnelle. Cet équilibre subtil est bien illustré à travers la mise en place de l'OPCC et plus tard de la CNPC (voir sections suivantes) Cameroun. Alors que le paysannat cotonnier est aujourd'hui mieux représenté par ses structures, les groupes et la chefferie islamo-peule y a des positions et des responsabilités importantes, sans être nécessairement impliquée dans la production. On retrouve ainsi des techniciens peuhls moins qualifiés dans les différents comités exécutifs de l'OPCC et de la CNPC, et ce sont les peuhls qui sont les mieux représentés dans les différentes directions de la Sodecoton, malgré le fait que la production cotonnière est principalement réalisée par les populations kirdis. Cela se traduit notamment par le mécontentement des producteurs vis-à-vis des nouvelles fonctions techniques attribuées à la

¹ Les chefs traditionnels trouvent leur compte dans le système en profitant du détournement des intrants. On note aussi que l'influence des autorités traditionnelles est très perceptible par les producteurs. Ces producteurs estiment que les autorités traditionnelles influencent fortement leurs activités et ceci de plusieurs manières (*ils imposent certains membres aux cercles de caution, veulent s'ingérer dans la gestion des OP en influençant dans certains cas le travail des agents de la SODECOTON surtout dans le classement du coton, gèrent mal les litiges fonciers*). Le pouvoir traditionnel peut également se révéler comme une contrainte au développement local.

structure paysanne (fourniture des intrants) et à son manque de représentativité du monde paysan.

Crise de la filière cotonnière (depuis 2004) et impacts sur les arrangements contractuels et la production

La création de l'OPCC, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique en juillet 2000, a représenté une importante avancée dans le paysage institutionnel de la filière. De ce fait, sur le terrain, la SODECOTON et l'OPCC-GIE interviennent de manière différentes, mais pour appuyer la même cible : Les groupements des producteurs. Parfois pour être efficace sur le terrain, la SODECOTON et l'OPCC-GIE doivent s'accorder et éviter au maximum les discordances. Dans le contexte actuel, l'appui aux producteurs de coton ressort d'un travail d'équipe entre l'OPCC-GIE et la SODECOTON. Ce travail d'équipe constitue sur le plan institutionnel une structure d'animation mixte OPCC-SODECOTON.

Depuis 2004, la SODECOTON a transféré complètement à l'OPCC-GIE, la gestion de certains intrants (engrais, herbicides, fongicides, piles électriques). Compte tenu du fait que l'OPCC-GIE ne dispose pas des magasins et d'assez du personnel sur le terrain pour gérer les intrants qu'elle achète, elle a signé une « convention de gestion intrants » avec la SODECOTON. Cette convention rémunère la société cotonnière pour le travail effectué afin qu'elle puisse rentrer dans les coûts engagés à cet effet. En outre, la SODECOTON récupère toute la valeur des crédits octroyés aux producteurs pour l'OPCC-GIE. La gestion et approvisionnements des intrants est une activité rentable, dont le chiffre d'affaires croît régulièrement. Les profits dégagés, ainsi que les intérêts sur le compte courant assurent le fonctionnement de l'OPCC-GIE et la prise en charge partielle de certaines fonctions (appui à l'élevage, animation). Cette mesure tranche avec les habituels transferts de responsabilités vers les organisations professionnelles agricoles à qui l'on cherche à confier des charges, sans leur donner les moyens de les assumer.

En plus, compte tenu du fait que les structures SODECOTON couvrent toute l'étendue de la zone cotonnière, l'OPCC-GIE se base sur elles pour faciliter les paiements des salaires de ses agents, de frais de déplacement et transport des représentants des producteurs, les frais de fonctionnement des bureaux secteurs et régions OPCC-GIE, etc.

Cependant, depuis les années 2000, l'on assiste à une chute constante et importante des cours mondiaux de la fibre de coton sur le marché international, chute qui provient du fait que l'offre est nettement supérieure à la demande sur le marché. La production a notamment fortement augmenté dans les grands pays producteurs comme la Chine alors que les stocks se sont amoindris, et l'accroissement de la demande est restée contenue, compte-tenu de la concurrence des fibres synthétiques.

En plus, la baisse des cours s'est aggravée du fait des subventions européennes et américaines à leur producteur. Ces subventions seraient responsables d'une chute de 15% des prix mondiaux. Car, en déprimant les cours mondiaux, ces subventions réduisent les recettes d'exportation des pays africains et donc les revenus de millions de producteurs qui survivent avec moins d'un dollar par personne et par jour.

A cela s'ajoute la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Les variations du cours du dollar jouent aussi un rôle majeur sur la compétitivité du coton de la zone CFA sur le marché

international, le franc CFA étant à taux de parité fixe avec l'euro. La baisse récente des cours du dollar depuis 2004 a gravement affecté la compétitivité du coton africain, notamment celui du Cameroun, vis-à-vis des pays de la zone dollar.

Cette crise cotonnière qui a duré jusqu'en 2010 (remontée spectaculaire des cours depuis) se caractérise au Cameroun par : restructuration de la filière cotonnière, renchérissement du coût des intrants, baisse du prix d'achat du coton graine, réduction de l'intérêt à la culture du coton, appauvrissement des producteurs, réajustement des stratégies des producteurs et réduction des recettes d'exportations... Elle a entraînée le déclin de la filière cotonnière, se décomposant en baisse des superficies (-40%), de la production (-40%), des rendements (-28%) et des recettes d'exportations (-35%). Voir annexe 1 pour l'évolution des performances de la production.

Depuis 2004, la production cotonnière du Cameroun se situe donc dans un environnement difficile suite à la crise de la filière cotonnière et aux difficultés liées à la conjoncture des marchés internationaux du coton et des intrants. La SODECOTON a ainsi dû vendre son coton à un prix inférieur au coût de revient. La fibre est vendue entre 600 FCFA à 720 FCFA par kg en position CAF, ce qui est inférieur au coût de production qui serait de l'ordre de 740 à 750 FCFA par kg en position CAF (source). Avec cette situation problématique, depuis 2004 (jusqu'en 2009 ; les prix de vente ont augmenté depuis), les campagnes cotonnières se sont soldées par des pertes et des difficultés de trésorerie importantes pour l'ensemble des acteurs de la filière : la SODECOTON et les producteurs. Les pertes accumulées par la SODECOTON sont évaluées à environ 15 milliards de FCFA, mais la plus grande perte a été enregistrée en 2004/2005, la campagne où la production du coton graine était plus importante. Ces pertes ont profondément déstabilisé la filière, et cela se matérialise par des retards de paiement du coton graine au cours de ces dernières années (2006-2010), la réduction des investissements de l'entreprise, des retards dans l'entretien des infrastructures (routières, magasins de stockage, ...)².

Grâce à un important effort de compression des charges et d'amélioration de la productivité interne, la SODECOTON a néanmoins réussi à équilibrer ses comptes en 2009/2010.

Malgré ces pertes, la SODECOTON continue à résister grâce à des réserves de fond de soutien faites avant la crise (elle enregistrait des forts bénéfices). L'approvisionnement en intrants reste assuré, ainsi que les niveaux de remboursement du crédit, et la fourniture des services d'encadrement. Pour faire face à la baisse de la rentabilité de la filière, la SODECOTON a, par ailleurs, introduit de nouvelles conditions de commercialisation qui privilégient la qualité du coton graine (systèmes de primes).

La dégradation du contexte socio-économique semble aussi réduire l'efficacité des engagements mutuels au sein de la filière cotonnière au Cameroun (Folefack, 2010). Les dimensions critiques à enjeux pour une coordination efficiente lors de la réalisation de ces engagements sont : la qualité du coton graine ; l'accès, le remboursement, et la qualité des intrants agricoles ; le respect des délais de livraison, de ramassage, et de paiement ; la qualité de l'assistance technique, la pesée et le classement du coton graine, ainsi que son transport. On peut appréhender l'évolution de la performance des arrangements contractuels entre la SDCC et les producteurs à travers les constats suivants pour la période 2004-2010:

² Ces retards stimulent également la contrebande du coton par lequel des producteurs dissidents préfèrent vendre leur coton aux contrebandiers nigériens, phénomène qui s'est accru en 2011 avec la flambée des prix mondiaux du coton (voir fin de l'article).

- Amélioration de la qualité du coton fibre et graine suite aux meilleures incitations à qualité (différentiation des paiements et primes³) et à l'amélioration des techniques récoltes et post-récoltes, à la réduction des délais de ramassage, d'égrenage, de transport, et de commercialisation. Cela est une tendance sur la dernière décennie. Cependant, les difficultés rencontrées au cours des campagnes 2009 et 2010 se sont traduites par des retards à l'évacuation et la commercialisation. Ceci a trait aux éléments ci-dessous :
- Augmentation des coûts du ramassage, certains retards d'évacuation et de commercialisation, manque d'entretien des pistes rurales liés aux contraintes financières et du parc de camions de la SODECOTON. On remarque aussi que la prime incitative à la récolte a été supprimée, ce qui accroît les retards au ramassage. Enfin, la prolifération des points d'achat gêne l'organisation de la collecte ; le classement du coton graine en deuxième qualité sur les marchés fait l'objet de fréquentes contestations, voire de rejets purs et simples.
- Cependant, le classement qualité reste encore inefficace sur cette période, il existe des complaisances et une certaine opacité dans les procédures de classement réalisées au village (dont corruptions d'agents), en inadéquation avec les standards industriels, ceci étant lié aussi à des réalités sociales villageoises⁴.
- Accroissement de l'endettement interne des GIC, difficultés dans les cercles de caution solidaire, mais les dettes externes restent contenues. Les mauvaises pratiques de la caution solidaire sont moins fréquentes mais existent toujours de façon significative. Si la constitution des cercles est libre, sans intervention de l'encadrement, elle se fait trop souvent sans respect des procédures et parfois sous la pression des chefs traditionnels, élites locales ou autres personnalités influentes. En plus, dans les cercles de caution, l'on note une mauvaise application du principe de la caution solidaire dans les groupements. Ceci se matérialise par le fait que les agents de la SODECOTON et certains responsables des groupements font des cautionnements hors des cercles de caution, c'est-à-dire paiement des impayés des autres cercles par les membres d'un cercle. Ceci est un facteur de découragement des grands producteurs de coton dans les villages, qui payent à travers le cautionnement solidaire les impayés des paysans solidaires. Ainsi, les plus gros producteurs se voient désormais bénéficier d'une caution individuelle afin de restaurer leurs incitations.
- Responsabilisation des producteurs et de leurs groupements dans les marchés d'achat (administration, pesée, classement, centralisation des récoltes). Les marchés autogérés, organisés de commun accord par la SODECOTON et les organisations des producteurs, sont directement gérés par les responsables des organisations des producteurs. Ceux-ci s'occupent du regroupement, de la pesée et du stockage du coton graine au niveau du centre d'achat. Ils veillent également à la tenue des documents comptables relatifs à l'achat et l'évacuation du

³ Depuis la campagne 2005/2006, des primes sont offertes aux groupements ayant les meilleurs points d'achat. La nature des primes retenues par la commission est l'huile de coton « le Diamor » qui est plus sollicitée par les producteurs et facilement distribuable et utilisable en toute période de l'année. En outre, suite aux excellents résultats obtenus au niveau du classement de la fibre, la SODECOTON accordait une prime de d'encouragement à la qualité de 5 FCFA/kg, applicable à toutes les quantités évacuées. Depuis la campagne 2008/2009, avec la crise cotonnière, cette prime et bien d'autres primes (préciosité et collecte) habituellement payées aux organisations de producteurs ont été supprimées.

⁴ On admet qu'il y a une certaine complaisance dans le classement réalisé, quel que soit le système mis en place, associant plus ou moins une procédure de contrôle contradictoire. Hors, selon Fok et Bachelier (2004), pour l'ensemble des pays en Afrique centrale et occidentale, on considère que 20 à 40% du coton graine qui entre dans les usines d'égrenage ne relèvent pas du premier choix. Au Cameroun, on a noté de nombreuses défaillances dans le classement du coton : avec la corruption des agents chargés du classement dans les marchés, le coton est surclassé en premier choix. En plus, on note, l'influence des autorités traditionnelles qui imposent le classement du coton d'un groupement au premier choix. Sans toute fois oublier le fait que les critères de tri et de classement ne sont pas suffisamment compris par tous, ce qui amène à le faire selon les humeurs.

coton graine à l'usine, ainsi qu'à la perception et la distribution des recettes. Cette autogestion s'est améliorée depuis une décennie, et la plupart de ces opérations sont désormais maîtrisées par les responsables locaux.

- Retards de paiement des producteurs en augmentation, en moyenne de 2 mois au début des années 2000, ils ont déjà atteint 5 mois lors d'exercices financiers difficiles (en 2008) pour la SODECOTON ; cette année ils ont été respectés (2010-11). Ils sont principalement dus à l'état de trésorerie de la SDCC et au financement de ses exercices comptables, qui dépendent de la conjoncture des marchés mondiaux.⁵

La majorité des contre-performances au niveau contractuel peut donc s'expliquer par les difficultés financières de la SODECOTON en fonction de la conjoncture des marchés mondiaux. D'un autre côté, certains éléments de la performance contractuelle se sont améliorés et on note une certaine maintenance des fonctions critiques, grâce aux réserves à une gestion optimisée de la trésorerie. Au niveau contractuel, les modes d'intervention actuels tendent à transformer les organisations de producteurs en agents de la production, et l'encadrement en principal avec des incitations de plus en plus différenciées (primes, suspensions, menaces, caution individuelle). L'émergence de comportements opportunistes qui en résulte est une réponse peu surprenante au vu de la faiblesse du cadre légal pour assurer le respect formel des contrats.

Selon la SODECOTON, ces éléments impliquent chez les producteurs (1) le non respect des consignes (non acheminement du coton aux points de vente, abandon des activités, refus d'arracher les pieds de cotonniers, distribution anarchique des intrants, mauvaise tenue des documents, bradage des intrants sur les marchés locaux, rendements médiocres...) ; (2) des ventes illicites du coton aux pays voisins (Nigeria et Tchad), les prix proposés par ces pays sont plus attractifs et il n'y a pas de tri à la récolte ; (3) des impayés et détournements (complicité entre certains chefs de zone et planteurs pour détourner les intrants), dus à la défaillance de certains producteurs qui n'ont pas respecté les consignes techniques de production ; (4) des fraudes organisées (faux bordereaux, mouillage du coton) avec la complicité d'équipes d'achat (SODECOTON, 2007). Bien que ces éléments puissent détériorer la performance contractuelle de façon importante, ils étaient plus ou moins contenus et limités aux producteurs marginaux ou dissidents. Il existe aussi une certaine tolérance à ces phénomènes, considérés comme inévitables au vu des conditions de l'économie politique locale et des problèmes de gouvernance. De leur côté, les producteurs dénoncent parfois un abus de pouvoir des agents de la SODECOTON dans l'application des contrats: l'ingérence dans les activités et les décisions au sein de leur organisation ; la présence de chefs de zone et surveillants de culture malveillants ; la prise de sanctions très sévères par rapport aux fautes commises par les cercles de caution et les OP ; l'établissement de contrats sans approbation préalable tout en pressant la signature ; le non-paiement du coton à temps comme stipulé dans le contrat de partenariat.

Restructuration de l'organisation faïtière et fuite importante du coton camerounaise vers le Nigéria (2010-2011)

Au début de l'année 2010, dans l'optique de redynamiser la filière, on a noté une restructuration importante de l'organisation faïtière des producteurs. Mais il y avait aussi des points sur lesquels l'ensemble des acteurs n'étaient pas satisfaits. L'impératif de révision de cette démarche

⁵ Des indicateurs quantitatifs de ces différentes dimensions de la performance contractuelle seront prochainement construits et détaillés pour la période 1990-2010.

commandait donc que les paysans à la base puissent être mieux entendus à tous les niveaux. Motif pris de ce que les difficultés conjoncturelles, vécues par la SODECOTON au cours des années 2008 et 2009, n'avaient pas suffisamment été expliquées aux paysans, qui ont massivement abandonné la culture du coton.

Ainsi, la naissance de la Confédération nationale des producteurs de coton du Cameroun (CNPC-Cameroun) a été entérinée sous les cendres de l'OPCC. La CNPC-Cameroun est désormais le principal interlocuteur de la Société de développement du coton (SODECOTON). Les problèmes évoqués qui ont conduit à la restructuration sont entre autres : la mauvaise gestion et le problème de communication des producteurs, car par exemple les difficultés de la SODECOTON en 2008 n'ont pas été suffisamment expliqués aux producteurs qui ont cru à la fin de la SODECOTON. En plus, l'on note aussi qu'il n'existait pas de structure intermédiaire entre les producteurs et le bureau national de l'OPCC-GIE.

Face à ces problèmes, la restructuration a pour objectif de renforcer l'efficacité de la faîtière, pour aboutir à une meilleure communication avec les producteurs. Car, d'après Michel Thèze, Directeur de la Production Agricole à la SODECOTON (rencontre avec D. Folefack en février 2009 à Maroua), "dans notre filière, les choses ne sont pas figées, il y a constamment des évolutions au niveau technique, de la gestion et de la vulgarisation. Il faut donc être capable de bien informer les producteurs des changements, par exemple sur la conjoncture actuelle. Comme cette structure vient d'être créée et prendra certainement les activités jadis réalisées par la défunte OPCC-GIE, nous osons croire que cette structure de représentation des producteurs est bien pensée et devrait déboucher à l'avenir sur des résultats probants en termes d'efficacité. On ne perd rien à attendre, comme dit un proverbe africain, on attend le maçon au pied du mur » (cité dans Folefack, 2010).

Ainsi, et malgré le mouvement de responsabilisation des producteurs, ces derniers ne se voient pas attribuer plus de poids décisionnel dans la filière. La structure CNPC est dirigée par l'élite de la région cotonnière et en connivence avec les intérêts de la SDCC plutôt que ceux des producteurs et on retrouve les autorités traditionnelles engagées dans la CNPC et les organisations de producteurs. Cela se traduit notamment par le mécontentement des producteurs vis-à-vis des nouvelles fonctions techniques attribuées à la structure paysanne (fourniture des intrants) et à son manque de représentativité du monde paysan.

Enfin, cet immobilisme politique a potentiellement des effets néfastes sur la performance contractuelle car il confirme les configurations locales du pouvoir et la domination du paysannat cotonnier par les élites locales impliquées dans les institutions de producteurs et la SODECOTON, d'où des risques de soulèvement social et de défaillance contractuelle. On a pu observer notamment lors de la campagne 2011, une opposition plus affirmée de producteurs individuels face au système SODECOTON-CNPC avec des refus de vendre, et l'ampleur prise par la contrebande et la fuite du coton au Nigéria stimulée par la flambée des prix internationaux.

L'année 2011 a en effet marqué l'histoire du coton camerounais avec la fuite du coton vers le Nigeria. Qualifiée de Hold-up cotonnière par le Directeur Général adjoint de la SODECOTON M. Henri Clavier (interview du 1^{er} mai 2010 à Garoua avec J. Kaminski), la fuite du coton camerounais vers le Nigeria voisin préoccupe tout le monde. Le sujet a été au centre d'un conclave regroupant Autorités Administratives, traditionnelles, les forces de maintien de l'ordre, les producteurs, autour de la CNPC-Cameroun et la SODECOTON. Un séminaire

interprofessionnel avait été organisé et avait pour objet de revoir les stratégies et mettre sur pied un système efficace pour barrer la voie à ce fléau qui menace l'économie Camerounaise.

Selon les propos véhiculés lors du séminaire de 2011 (Garoua, Mars 2011) sur l'Incidence pour les Producteurs, pour la CNPC-Cameroun, pour la SODECOTON, ainsi que pour l'Etat, de la contrebande du coton Camerounais vers le Nigéria, « le phénomène provient d'une brutale remontée des cours de la fibre de coton sur le marché mondial à partir de décembre 2010, atteignant des niveaux records et jamais atteints dès le mois de janvier 2011.» Pour mieux apprécier la situation retenons que la SODECOTON et la CNPC-Cameroun :

- 1- Préfinancent les achats d'engrais, d'herbicides, d'insecticides, de matériels agricoles pour plus de 25 milliards Fcfa par an, payés de 12 à 18 mois à l'avance ;
- 2 - Financent tout le dispositif d'encadrement agricole, d'appui à l'élevage, d'appui-conseil aux groupements de producteurs de coton et de fonctionnement de la CNPC-Cameroun (plus de 4 milliards Fcfa/an) ;
- 3 – Financent l'entretien des routes rurales (6 500 km/an pour 1,2 milliard Fcfa/an) ;
- 4 - Garantissent un prix planché d'achat du coton graine aux producteurs de coton.

La SODECOTON est obligée de vendre par anticipation 70 % de sa production prévisionnelle sur le marché mondial afin de garantir le remboursement des emprunts bancaires pour le financement de ces dépenses et pour pouvoir acheter le coton graine au prix plancher garanti. Lorsque les cours baissent, les ventes de fibre réalisées par anticipation à un prix plus élevé permettent de garantir les ressources de la filière coton et le prix d'achat du coton graine aux producteurs. Lorsque les cours montent, les contrats de fibre signés par anticipation ne bénéficient pas des hausses des cours, mais les 30 % de production non vendue peuvent en bénéficier... si la production existe et qu'elle est collectée par la SODECOTON. Ce qui permet de distribuer un « Complément de prix » aux producteurs de coton.

Les prévisions de 2010/2011 avoisinaient 160 000 tonnes de coton graine correspondant à 68 000 tonnes de fibre. La SODECOTON a vendu 55 000 tonnes par anticipation à un prix moyen de 965 Fcfa/kg FOB entre décembre 2009 et décembre 2010 (ce qui correspond à 135 000 tonnes de coton graine). C'est le prix moyen le plus élevé de tous les pays cotonniers d'Afrique de l'Ouest et du centre. Elle prévoyait de vendre 13 000 tonnes de fibre restantes entre les mois de janvier et de mai 2011, dès l'obtention de celle-ci. Les exportations frauduleuses de coton graine vers le Nigéria ont été décelées dès le début du mois de janvier. Compte-tenu des exportations frauduleuses de coton graine vers le Nigéria, la SODECOTON a dû suspendre toutes ses ventes de fibre pour ne pas se retrouver dans l'incapacité d'honorer des contrats et de devoir payer des très fortes pénalités.

Près de 26 000 tonnes de coton graine ont été vendus aux intermédiaires des opérateurs nigériens par environ 37 000 producteurs à un meilleur prix que celui offert par la SODECOTON. Ils n'ont pas remboursé, pour la plupart, le crédit agricole accordé par la CNPC-Cameroun, laissant une facture impayée de près de 3 milliards Fcfa. La SODECOTON est tout juste en mesure de livrer l'intégralité des contrats déjà signés (55 000 tonnes de fibre).

Les producteurs fraudeurs étaient passibles de poursuites judiciaires par la CNPC-Cameroun en cas de non remboursement du crédit agricole et perdaient toute crédibilité vis-à-vis de la CNPC-Cameroun et de la SODECOTON du fait du non respect des engagements contractuel qu'ils ont

pris. Ils ne peuvent plus être membres de « cercles de caution solidaire ». Cette situation empêche l'octroi des crédits agricoles, l'encadrement agricole des producteurs et la fixation du prix d'achat du coton graine avant les semis.

Pour les producteurs ayant vendu leur coton graine à la SODECOTON, les groupements de producteurs de coton et les cercles de caution solidaire auxquels ils appartiennent sont fragilisés. Nombreux ne seront plus reconnus par la CNPC-Cameroun et par la SODECOTON. Les 26 000 tonnes de coton graine détournés, correspondent à 11 000 tonnes de fibre. Si elles avaient été vendues à la SODECOTON elles auraient permis de dégager une marge de près de 14 milliards Fcfa, dont 7 milliards auraient été redistribués sous forme de « complément de prix » à l'ensemble des producteurs, ce qui aurait représenté l'équivalent de 44 Fcfa/kg de coton graine pour tous, en supplément.

Ainsi, les gains obtenus par les fraudeurs se sont fait sur le dos des producteurs ayant respecté leurs engagements contractuels. Du fait de la dissolution de nombreux groupements, certains producteurs seront obligés de s'associer à d'autres groupements pour pouvoir bénéficier des services de la CNPC-Cameroun et de la SODECOTON.

Tous les groupements ayant détourné du coton graine ne pourront plus être reconnus par la CNPC-Cameroun et la SODECOTON sauf à :

- Faire un assainissement - sans concession - de leurs membres afin de ne conserver que les producteurs qui ont vendu la totalité de leur production de coton à la SODECOTON ;
- Renouveler intégralement le bureau afin de n'avoir dans les membres que des producteurs ayant livré la totalité de leur production à la SODECOTON.
- Les membres du bureau convaincus de ne pas avoir remboursé le crédit agricole à la CNPC-Cameroun sont passibles de poursuites judiciaires.

La rémunération des groupements étant désormais assurée à la tonne de coton graine livrée, les groupements dont une partie de la production a été détournée voient leurs recettes baisser, au détriment des investissements communautaires qu'ils envisageaient (puits, école, dispensaire...).

Pour les Unions et Fédérations de Groupements de producteurs de coton

- Certaines seront appelées à disparaître ou à fusionner.
- Leurs bureaux devront être intégralement renouvelés après assainissement de l'ensemble des groupements qui les composent.

Pour la CNPC-Cameroun : S'il s'avérait que certains administrateurs étaient convaincus d'avoir détourné leur production et/ou d'être en situation d'impayés vis-à-vis de la CNPC-Cameroun ils seront passibles d'être suspendus et poursuivis devant la justice.

La « fonction crédit agricole » de la CNPC-Cameroun est très fragilisée car après 2,5 milliards Fcfa d'impayés cumulés au cours des campagnes agricoles 2005/06 à 2009/10, elle se retrouvera avec un nouvel impayé de 3 milliards Fcfa sur la campagne agricole 2010/11... Il lui faudra :

- Forcer le recouvrement des impayés par tous les moyens légaux possibles
- Durcir les conditions d'accès au crédit afin de ne plus rencontrer une telle situation.

Pour la SODECOTON

Les pertes en chiffre d'affaires et en activité industrielle sont considérables :

- 26 000 tonnes de coton graine, correspondant à 11 000 tonnes de fibre de coton, 2,4 millions de litres d'huile Diamoar, 9 000 tonnes d'aliments du bétail Alibet et surtout Nutribet ;
- Un minimum de 14 milliards Fcfa de marge avant impôts dont 7 milliards auraient du être redistribués à l'ensemble des producteurs de coton sous forme de « complément de prix » et 7 milliards affectés en impôts sur le résultat et en reconstitution de réserves ;
- Les usines d'égrenage de Maroua, Kaélé, Tchatibali n'ont tourné qu'au tiers de leurs capacités et l'huilerie de Maroua à 60 % de ses capacités : Perte d'un mois de travail pour 1200 salariés saisonniers.

Tant que l'Etat du Cameroun ne protégera pas sa production nationale :

- La SODECOTON se trouvera dans l'obligation de fermer les secteurs et les régions où la collecte de la production cotonnière n'est pas garantie ;
- Le Projet de renforcement des capacités des huileries de Garoua et Maroua qui devait démarrer fin 2012 est suspendu.

Les manques à gagner sont également considérables :

- Manque à gagner de 22 milliards Fcfa en devises résultant du détournement de l'équivalent de 11 000 tonnes de fibre de coton ;
- Manque à gagner de 1,6 milliards Fcfa de TVA sur les ventes de 2,4 millions de litres d'huile Diamoar et de 9 000 tonnes d'aliments du bétail produits localement ;
- Manque à gagner de 2,7 milliards Fcfa sur le surplus d'impôts sur le bénéfice résultant de la transformation des 26 000 tonnes de coton graine détournés ;
- Pertes d'emplois salariés permanents et saisonniers dans les zones affectées par la fraude et d'entrées de cotisations sociales et d'impôts sur les revenus salariaux.
- Pertes d'emplois, d'impôts et taxes résultant du report, sinon de l'annulation, du Projet de renforcement des capacités des huileries de Garoua et Maroua qui devait démarrer fin 2012.

La sécurisation du coton Camerounais reste préoccupante dans les zones frontalières avec le Nigeria. La recommandation forte, c'est d'utiliser la manière forte pour traquer les paysans véreux (mais, qui ne sont que des opportunistes, on peut les comprendre aussi).

Avec cette situation, la SODECOTON a éprouvé d'énormes difficultés à organiser les marchés de coton eu égard à la situation. Des crédits sont accordés aux producteurs et par groupement, malheureusement ce coton est plutôt vendu ailleurs. Pour la SODECOTON c'est une perte incalculable. Sur le plan économique, le coton qui a fait ses preuves dans les régions septentrionales, est en ballottage défavorable aujourd'hui. Plus de 25 900 Tonnes de coton grain sont exportées vers le Nigeria, soit 16% de la production. Les zones les plus touchées sont : Maroua Nord et Sud, Kaélé, Tchatibali, Guider et Garoua.

Le prix du kilogramme est à l'origine de fléau, suite à la montée des cours mondiaux du coton en 2010/2011. La plus récente des causes est à chercher du côté de la Chine et du Pakistan, qui sont tous deux de grands producteurs de coton, et ont souffert d'importantes inondations lors des mois de juillet et août en 2010, ou au Brésil qui a subi d'importantes sécheresses. Ces inondations ont détruit toute une partie de la production cotonnière de ces pays. Les cinq principaux pays producteurs de coton dans le monde sont la Chine, l'Inde, les Etats-Unis, le Pakistan et le Brésil, qui représentent pas moins de 80% de la production mondiale. La Chine est aussi le plus grand consommateur de coton, ce qui conduit à une situation de préemption des Chinois sur la matière première et appuie la hausse des prix. Actuellement, la forte demande en coton venant d'Asie, pèse sur les cours du coton, alors que les stocks sont bas. En effet, en septembre 2010, la Chine a doublé ses importations de coton par rapport à 2009. *Ainsi, la hausse du coton s'explique par la baisse de la production mondiale mais aussi par la croissance du marché domestique chinois.*

En réaction à la hausse des cours mondiaux, comme dans d'autres sociétés cotonnières d'Afrique francophone, la SODECOTON a augmenté le prix d'achat du coton graine, passant de 200 FCFA à 250 FCFA le kilogramme, que les producteurs jugent insuffisant. Il achète à ce prix alors qu'au Nigeria, le Kilogramme varie entre 400 à 800 FCFA en fonction de la qualité au Nigeria. Certains producteurs qui ont bel et bien reçu des crédits de production ne respectent pas les engagements contractuels qui stipulent que le coton cultivé grâce à un préfinancement de la SODECOTON soit exclusivement vendu à la SODECOTON. Ils ont opté pour une vente directe. Tous les moyens de transport sont mis à contribution pour l'acheminement du coton : camions, motocyclettes, vélos, pousse-pousse et de fois par tête. Il faut rappeler que la fuite du coton vers le Nigéria n'est pas nouveau, mais ne concernait que les villages frontaliers avec le Nigeria et les quantités exportées étaient marginales, environ 3 000 tonnes, soit environ 2%. Cette année, le phénomène est donc allé au-delà des zones traditionnelles réputées pour ce genre de transaction.

Avec cette pratique, le tissu économique est profondément affecté. La SODECOTON suspend l'octroi des crédits agricoles aux paysans. La production vivrière a chuté dans certains villages. Au de-là du manque à gagner, c'est notre économie qui perd ainsi des devises. Le chiffre d'affaires est en chute libre avec pour conséquence immédiate la mise en chômage du personnel qui est imminente, par conséquent il faut renverser la situation. Ce qui engendre des incidents sur les intrants et la réduction du personnel de la SODECOTON. La mise à la disposition des cultivateurs des crédits agricoles pourrait souffrir du non recouvrement des dettes quand le coton est vendu au Nigeria.

Enfin, face à cette situation, la SODECOTON a eu un faible taux de recouvrement des crédits en 2010/2011, la société a opté pour le recouvrement forcé. Pour cela, un Directeur Juridique et un Magistrat de formation ont été recrutés à la SODECOTON. La CNPC-Cameroun (Confédération Nationale des Producteurs du Coton) va établir la liste des redevables. La fidélisation des cercles de caution solidaires fera l'objet d'une bataille. Ils sont à la base de la sécurisation du crédit. La CNPC-Cameroun aura besoin d'avoir une garantie. Chaque paysan doit s'engager à reconnaître le crédit et à le rembourser. La privatisation des appareils de traitement herbicide et insecticides aux cercles de caution ou aux individus. Des appareils neufs seront vendus à crédit sur un an pour éviter les rotations. Les pièces détachées seront disponibles à la SODECOTON. Et pour finir, le prix d'achat du kilogramme de coton sera amélioré pour motiver les producteurs. Avec ces mesures fortes, quel est l'avenir de la campagne cotonnière et de la filière cotonnière ? Vu les

capacités de réactivité du monde paysan et des gestionnaires de la SODECOTON, ainsi que les perspectives des marchés mondiaux, on peut néanmoins rester optimistes. Des innovations institutionnelles, et un renforcement des capacités techniques des responsables des producteurs paraissent souhaitables.

Références

Asfon, P., et Gaudard, L., 1997. La filière cotonnière camerounaise et sa contribution à l'économie régionale. In *eds Seiny Boukar, Poulain, J. F., Faure, G., Agricultures des savanes du nord Cameroun : vers un développement solidaire des savanes d'Afrique centrale. Actes de l'atelier d'échange*, 25-29 novembre 1996, Garoua, Cameroun, Montpellier, France, CIRAD, 429-436, 528 p.

Bingen, J. R. (1996) 'Leaders, Leadership, and Democratisation in West Africa: observation from Cotton Farmers Movement in Mali', *Agricultural and Human Value* 13(2): 24-32.

Bingen, J. R. (1998) 'Cotton, Democracy, and Development in Mali', *Journal of Modern African Studies* 36(2): 265-85.

Goldsmith A., 1985. « The private sector and rural development: can agribusiness help the small farmer? » *World Development*, Vol 12 n° 10/11.

Fok, A. C. M., 2007. Rôles de l'Etat dans la construction et la restructuration des filières cotonnières en Afrique : Analyse par la théorie des réseaux. *XXIII^{èmes} Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde "L'Etat malgré tout ? Acteurs publics et développement"*, Mons, 13-16 mai, 2007. 15 p.

Fok, A. C. M., 2010. Facteurs d'efficacité des arrangements institutionnels en politique cotonnière africaine. *Cahiers d'Agricultures*, Volume 19, Numéro 1. janvier-février 2010. 68 - 74.

Folefack, D. P., 2010. Coordination des acteurs dans un contexte de crise : le cas de la filière coton au Cameroun depuis 1990. Thèse de doctorat en économie, Université Rennes 2 Haute Bretagne, Rennes, France, Dirigée par Marc Humbert, 333 pages.

Hugon, P., 2007. Méso analyse de filières et politiques publiques. Illustration par les filières cotonnières en Afrique, dans « Concepts et méthodes en économie des filières », Montpellier.

Kossoumna, L. N., et Havard, M., 2006. Mutations de la filière cotonnière dans les provinces septentrionales du Cameroun. Perception et stratégies paysannes. *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 50 (139) : 65-82. *Le Paysan Nouveau*, 2007. Nouveau prix d'achat du coton graine 2007/2008. N° 81 juin 2007 SODECOTON.

Levrat, R., 2009. Le coton dans la zone franc depuis 1950. Un succès remis en cause. *L'Harmattan*. 256p.

Mouiche, I., 2000. Ethnicité et Multipartisme au Nord Cameroun. *African Journal of Political Science* 5(1):46-91.

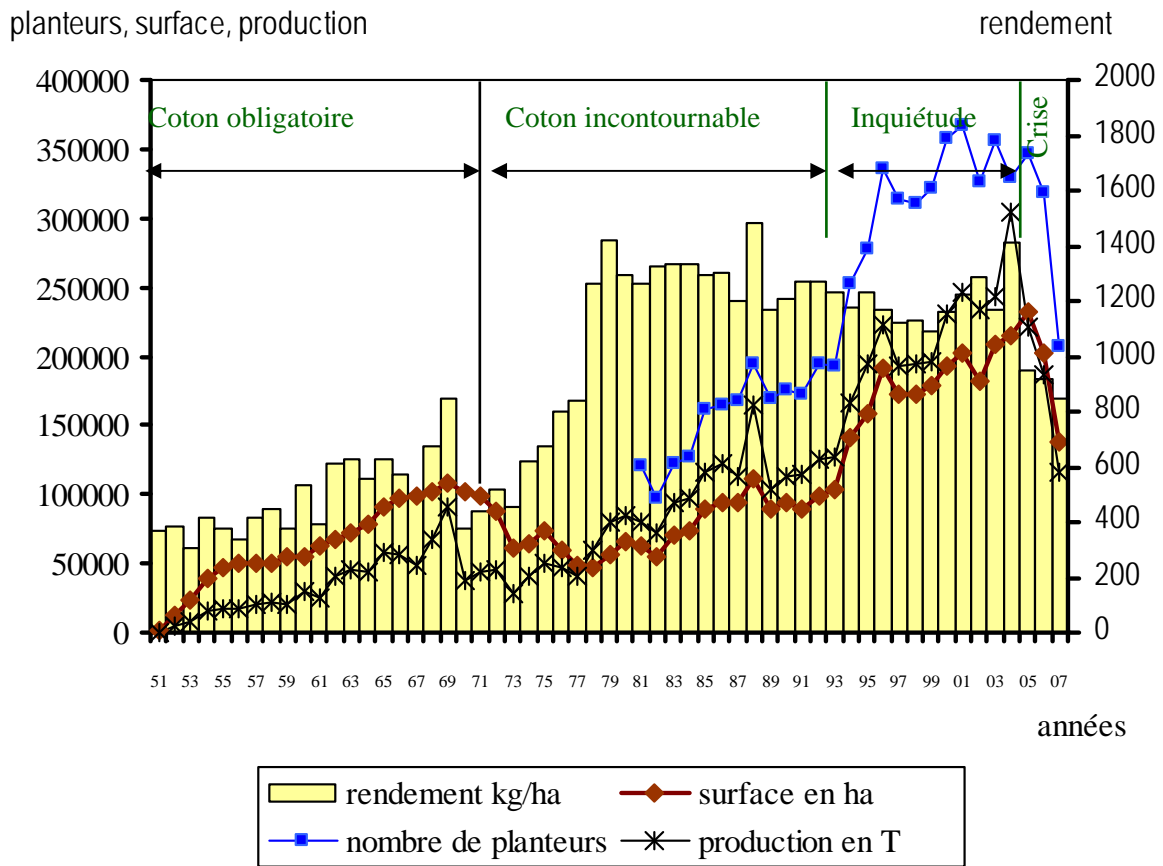
Nations Unies, 2006. L'amélioration de la durabilité de la production du coton en Afrique de l'ouest et du centre. Conférence des nations sur le commerce et le développement fonds commun pour les produits de base comité consultatif international du coton. New York, Genève. Rapport.

Roupsard, M. 1987. Nord Cameroun: Ouverture et développement. Thèse de doctorat ès Lettre et Sciences Humaines, ENS, Université de Yaoundé (Cameroun), 518 p.

Tschirley, D., Poulton, C., Gergely, N., Labaste, P., Baffes, J., Boughton, D., et Estur, G., 2009. Méthode d'analyse des effets différentiels des réformes sur les filières cotonnières en Afrique. *Cahiers d'Agriculture*, vol. 18, n° 5, septembre-octobre 2009. 385-392.

<http://woilamayobenoue.blog4ever.com/blog/article-269637.html>, consulté le 21 juin 2011.

Annexe : Les statistiques de la production cotonnière au Nord Cameroun



Source : Adapté de SODECOTON, 2007

Figure 1 : Les statistiques de la production cotonnière au Nord Cameroun